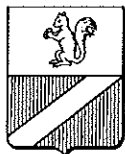


M A I R I E
DE
FIGANIÈRES

B.P. 33
Code Postal : 83830
Téléphone 04 94 50 93 60
Télécopie 04 94 50 93 64
figanieres@wanadoo.fr
http://www.figanieres.com



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016**

B.CHILINI, Ch. AUBOIN-LEROY, G. CONSEIL,
G. CONTE, V. CROMBET, E. ESCAILLAS, J. GAUTTIER,
R. GIROUX, H. HELLAL, A. LAUGIER, R. LEQUEUX,
M.J. MAUREL, A. OSTORERO, A. REBOURG,
P. RENGER, M. SOAVE, G. TACAILLE
Excusés ayant donné pouvoir : A. BROSSE à Ch. AUBOIN-
LEROY, M.O. DEBEUSSCHER à M.J. MAUREL, E. MIMIS
à G. GIROUX, B. THOMAS à P. RENGER
Absente : C. COLLOMBAT
Secrétaire de séance : M.J. MAUREL

L'an 2016, le 25 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHILINI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de la convocation : 17 mai 2016

Date d'affichage de la convocation : 17 mai 2016

Délibération n° 034-2016 – Programmation des demandes d'aides financières au Conseil Départemental 2016 – Actions de Proximité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de présenter au Conseil Départemental l'ensemble des demandes d'aides financières au titre des investissements correspondants aux actions de proximité pour l'année 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des aides pour les opérations suivantes :

Opérations	Montant HT	Subvention CG
Travaux de voirie	90 564 €	45 282 €
Embellissement du village	127 990 €	63 995 €
Espace Fitness de plein air	14 656 €	4 395 €
Signalisation	13 250 €	6 328 €
TOTAL GENERAL	246 460 €	120 000 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal : Accepte la proposition de Monsieur le Maire de solliciter les aides ci-dessus auprès du Conseil Départemental et l'autorise à signer tout acte afférent à cette opération.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 035-2016 – Demande de subventions à l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local (SIPL)

Pour l'année 2016, afin de relancer l'investissement public au niveau local, l'Etat a décidé la création d'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local. L'effort de l'Etat en faveur des projets d'investissement portés par les communes et leurs groupements se décline en région, sous deux enveloppes.

S'agissant de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

La première enveloppe, consacrée aux grandes priorités d'investissement représente un montant global de 37,7M€

La seconde enveloppe, dédiée au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres représente un montant global de 15,38M€.

Sur la base de son budget prévisionnel d'investissement 2016, la commune de Figanières sollicite un soutien à l'investissement public local en ciblant les opérations qui répondent aux critères d'éligibilité de la première enveloppe régionale.

Au titre la première enveloppe, Monsieur le Maire rappelle que les opérations éligibles doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des 7 champs d'intervention suivants, limitativement énuméré par l'article 159 de la loi de finances 2016 :

- a) Rénovation thermique
- b) Transition énergétique
- c) Développement des énergies renouvelables
- d) Mise aux normes des équipements publics (accessibilité)
- e) Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- f) Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements (crèche, aires de jeux, équipements sportifs...)
- g) Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

La commune de Figanières sollicite, au titre de cette première enveloppe, un soutien à l'investissement public local sur 3 projets pour un montant total des opérations de 184 320€HT.

Sur l'ensemble de ces opérations le montant total de l'aide sollicitée au titre de l'investissement public local est de 147 456€HT.

Critères SIPL	Priorité des projets	Opération	Montant opération HT	Montant HT SIPL sollicité
Rénovation thermique	3	Optimisation énergétique de la toiture de l'hôtel de ville	32 600€	26 080€
Mise aux normes des équipements publics	1	Financement de l'Ad'ap	94 220€	75 376€
Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements	2	Aménagement de la nouvelle crèche : achats d'équipements intérieurs et extérieurs	57 500€	46 000€
TOTAL			184 320€	147 456€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui accepte :

- 1 - D'approuver les opérations susvisées et leurs modalités de financement,
- 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé possible au titre du Soutien à l'Investissement Public Local afin de permettre la réalisation des opérations susvisées.

Fait et délibéré à Figanières les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 036-2016 – Modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la situation des effectifs *au sein des services techniques* et propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Accepte la création : D'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35/35^{ème},

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 037-2016 – Remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin secret par liste complète ou incomplète à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil

municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Suite au décès de Monsieur Daniel DUBROCA, il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau représentant du Conseil Municipal. Monsieur le maire fait appel à candidature.

A fait acte de candidature Madame Bérangère THOMAS

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 21

Nombre de votes blancs et nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 21

Madame Bérangère THOMAS a obtenu nombre de voix : 21

En conséquence, Madame Bérangère THOMAS est désignée pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 038-2016 – Remplacement d'un membre désigné par la commune à l'assemblée générale de l'EHPAD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est membre fondateur de l'association « vivre vieux au village » dont le siège social est fixé à l'EHPAD le Pré de la Roque.

A ce titre et à la demande du président de l'EHPAD, la commune a désigné 3 membres titulaires pour siéger au conseil d'administration de l'association, Joseph GAUTTIER, Chantal AUBOIN-LEROY, Elyzabeth MIMIS et 3 membres titulaires, Georges CONSEIL, Daniel DUBROCA et Giorgio CONTE pour siéger à l'assemblée générale.

Suite au décès de Daniel DUBROCA, il convient de procéder à son remplacement pour siéger à l'assemblée générale. A fait acte de candidature Bérangère THOMAS

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 21

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

En conséquence, Bérangère THOMAS est élue pour siéger à l'assemblée générale de l'association « vivre vieux au village ».

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 039-2016 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Voix de l'Estourny »

Afin d'aider au démarrage de l'association « les Voix de l'Estourny », Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 400€ au titre de l'année 2016.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1 : ACCEPTE d'attribuer la somme de 400 euros à l'association « les Voix de l'Estourny » pour l'année 2016,

Article 2 : DIT que la somme est imputée au budget primitif de l'exercice 2016 sur le chapitre 65.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 040-2016 – Subvention à l'association « Amicale du Cantoun de Carles »

Afin d'aider au démarrage de l'association « l'Amicale du Cantoun de Carles », Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 400€ au titre de l'année 2016.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1 : ACCEPTE d'attribuer la somme de 400 euros à l'association « l'Amicale du Cantoun de Carles » pour l'année 2016,

Article 2 : DIT que la somme est imputée au budget primitif de l'exercice 2016 sur le chapitre 65.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 041-2016 – Régie droits de place et de voirie Modification des tarifs au 1^{er} juin 2016

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 27 mai 1988 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de droits de place et de voirie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2015 qui actualise les tarifs de la régie de recettes des droits de place et de voirie,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser ces tarifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} juin 2016, les tarifs comme suit :

Les droits de place et de voirie sont applicables :

1) lors de marchés, foires, expositions de véhicules, marchands ambulants : 1,20€ par ml et par jour, considérant que toute fraction de journée compte pour un jour. Pour tout branchement électrique concernant le marché hebdomadaire, la tarification s'élève à 1,40€ par ml et par jour.

2) lors de la venue de forains et de cirques :

Emplacements inférieurs à 5ml	30,00€
Emplacements égaux ou supérieurs à 5ml	50,00€
Métiers, manèges tournants	50,00€
Autoscooters, voitures tamponneuses	100,00€

A ce droit de place s'ajoute, si la prestation est rendue, un remboursement forfaitaire pour les branchements électriques comme suit :

Petits stands (inférieurs à 2Kw/h)	8,00€
Forfaits stands (2 à 6Kw/h)	15,00€
Manèges et autres métiers (18Kw/h)	35,00€
Autos scooters (36Kw/h)	110,00€

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 042-2016 – Occupation temporaire du domaine public – tarifs au 1^{er} juin 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2015 les tarifs fixés pour l'occupation temporaire du domaine public n'ont pas été réévalués. Il propose donc de les actualiser comme suit à compter du 1^{er} juin 2016 :

1) Occupation temporaire du domaine public : terrasses des bars et restaurants, stationnement, y compris des taxis, tarifs annuels non divisibles :

- de 0 à 10 m ²	133,00€
- de 10 à 20 m ²	238,00€
- de 20 à 30 m ²	338,00€
- de 30 à 40 m ²	623,00€
- au-delà de 40 m ² par m ² supplémentaire	22,00€

2) Echafaudages, dépôts, chantiers :

- 1,90€ par mètre linéaire et par jour avec un minimum d'encaissement de 40,00€. Au-delà d'une occupation de 30 jours, les tarifs sont doublés.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré d'accepter l'actualisation des tarifs publics comme indiquée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en rapport avec l'affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

Délibération n° 043-2016 – Fixation du prix de l'amende en cas de non-respect de l'arrêté du maire interdisant la pénétration de mineurs non accompagnés au Jardin des Senteurs

Vu les articles R610-5 et R131-13 du code pénal,

Considérant que certains mineurs pénètrent au Jardin des Senteurs et commettent des dégradations ou se mettent en danger, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris un arrêté d'interdiction aux mineurs non accompagnés de pénétrer dans le Jardin des Senteurs pendant les heures d'ouverture.

Il convient de fixer le montant de l'amende correspondante.

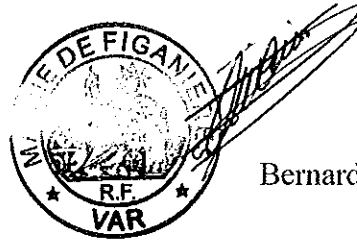
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer celle-ci à 35€.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire, décide de fixer le montant de l'amende à 35€ et l'autorise à signer tout acte en rapport avec l'affaire.

Fait et délibéré à Figanières, les jour, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,



Bernard CHILINI

Les Membres du Conseil Municipal,